

Rapport de gestion 2017



Table des matières

Avant-propos du président	3
Chiffres-clés	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3 Réalisation du but de prévoyance	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	16
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
Bilan actuariel	22
6 Explication des placements et du résultat net	23
7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats	32
8 Directives de l'autorité de surveillance	33
9 Autres informations relatives à la situation financière	33
10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	33
Rapport de l'organe de révision	34
Impressum	36

Avant-propos du président



A nous de trouver nos propres solutions

La prévoyance vieillesse suisse se porte bien, mais il est regrettable que les ajustements nécessaires ne soient pas entrepris. La dernière révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) date de plus de 20 ans. Depuis lors, toutes les tentatives ont échoué, notamment celle de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Celle-ci a en effet été rejetée par la population en 2017 alors qu'elle aurait quelque peu amélioré le monde tournant autour de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Il est désormais évident que les solutions politiques sont sujettes à des remises en question. Les institutions de prévoyance sont appelées à agir par elles-mêmes, ce que la caisse de pension pro continue de faire.

Regardons un instant dans le rétroviseur: l'année 2017 a été positive pour la caisse de pension pro. Le résultat des placements a augmenté par rapport à l'année précédente, tout comme le nombre d'entreprises affiliées et d'assurés. En effet, en 2016, nous avons posé des jalons importants: ils ont porté leurs fruits au cours de l'exercice sous revue. La caisse de pension pro est donc parfaitement armée pour affronter l'avenir.

Le contexte réglementaire est une cause de préoccupation croissante pour toutes les caisses. Au cours des 15 dernières années, de nombreuses dispositions ont été adoptées, mais elles n'ont pas permis de résoudre les problèmes principaux. C'est ainsi que la prévoyance professionnelle s'est insidieusement rapprochée du système de répartition de l'AVS. Une nette redistribution annuelle peut être observée des jeunes générations vers les plus anciennes. Le fait que le taux de conversion soit passé de 7.2 % à 6.8 % ne constituera bientôt plus qu'une goutte d'eau dans l'océan. Les experts considèrent un taux de conversion de 5 % comme réaliste, étant donné que les prévisions de rendement ont été fortement revues à la baisse et que l'espérance de vie des femmes et des hommes a nettement augmenté (1985: 76.7 ans; 2015: 83.2 ans).

Rien d'étonnant par conséquent à ce que le nombre des institutions de prévoyance ne cesse de diminuer: elles étaient encore au nombre de 1'957 en 2013 contre seulement 1'713 fin 2016 alors que, sur la même période, le nombre d'actifs et de bénéficiaires de rente ainsi que les totaux des bilans cumulés ont encore une fois augmenté de manière significative. Que va-t-il désormais se passer? Le Conseil fédéral souhaite faire une nouvelle tentative et scinder la réforme des retraites: le deuxième pilier devrait céder la priorité à la réforme de l'AVS. Les caisses de pension n'ont donc pas d'autre choix que de continuer à s'aider elles-mêmes.

C'est exactement ce à quoi la caisse de pension pro emploie toute son énergie, affichant quelques réussites illustrées par les quatre exemples suivants:

- > La stratégie, adoptée il y a plusieurs années et visant à réduire simultanément les valeurs techniques et l'effectif des rentes, porte ses fruits. Le taux de couverture porteur de risques (taux de couverture sans rentiers) est proche de 100 %.
- > Notre caisse opte délibérément pour un taux de couverture plus faible, car il apporte un degré de stabilité et de sécurité nettement plus élevé.
- > Nous poursuivons toujours une stratégie de placement résolument conservatrice, si bien que nous sommes prêts à faire face aux augmentations de taux d'intérêt prévisibles.
- > Investissement durable dans l'automatisation et réduction de la charge administrative: iTelco est actuellement en phase de test et devrait être accessible aux partenaires de distribution et à nos clients en 2018.

La caisse de pension pro règle ainsi elle-même ce qui semble ne pouvoir l'être d'un point de vue politique. Elle est à tous égards prête à affronter l'avenir.

Nous prenons au sérieux la promesse et le mandat de la LPP: des finances stables et des années les plus insouciantes possibles pour nos clients après leur départ à la retraite, et ce, même lorsque la période est compliquée sur les plans politique et financier.

Cordiales salutations,

Peter Hofmann

Président du conseil de fondation

Chiffres-clés

	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	281'330	267'708	5.1
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	223'272	211'787	5.4
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	58'058	55'921	3.8
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'832'834	1'771'140	3.5
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	513'319	563'907	-9.0
Prestations de retraite	43'415	45'079	-3.7
Provisions techniques	59'638	45'278	31.7
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	159	1'024	-84.5
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	153	304	-49.7
> dont provision pour le taux de conversion	57'070	39'962	42.8
> dont réserve pour les sinistres tardifs	2'256	3'988	-43.4
Excédent de couverture	56'257	33'458	68.1
Somme du bilan	2'761'984	2'708'198	2.0

Autres données

Taux de couverture de la Fondation	102.3 %	101.4 %	0.9
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	103.5 %	102.8 %	0.6
Entreprises affiliées	7'984	7'932	0.7
Personnes assurées	67'325	61'068	10.2
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	2'694	3'247	-17.0
Cas d'invalidité réassurés en suspens	689	560	23.0
Rendement des placements de capitaux	5.48 %	2.51 %	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.00 %	1.25 %	
Taux d'intérêt technique	1.75 %	2.25 %	

Bilan

Actifs	Annexe chiffre	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	2'760'153'840	2'706'705'615	2.0
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	164'254'195	187'935'639	-12.6
Créances contre employeurs	6.8.1	43'491'324	41'015'220	6.0
Créances contre des tiers		6'849'024	6'872'798	-0.3
Prêts hypothécaires		34'294'500	19'820'500	73.0
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	207'437'592	223'063'162	-7.0
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	129'294'800	134'467'612	-3.8
Obligations convertibles	6.4.3	129'673'833	131'191'078	-1.2
Actions Suisse	6.4.4	262'709'342	293'210'255	-10.4
Actions internationales	6.4.4	262'638'507	286'686'829	-8.4
Placements alternatifs	6.4	685'995'888	625'034'980	9.8
Immobilier Suisse	6.4.5	833'514'835	757'407'542	10.0
Compte de régularisation de l'actif		1'203'540	856'097	40.6
Actifs des contrats d'assurance	5.2	627'019	636'056	-1.4
Total des actifs		2'761'984'399	2'708'197'768	2.0

Bilan

Passifs	Annexe chiffre	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Evolution en %
Dettes		229'709'224	215'886'633	6.4
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		174'018'942	171'916'530	1.2
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		29'614'543	27'499'564	7.7
Dettes banques/assurances		345'422	567'609	-39.1
Autres dettes		25'730'317	15'902'930	61.8
Compte de régularisation du passif		19'558'389	20'039'085	-2.4
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	20'885'066	22'698'049	-8.0
Provisions non techniques	4.2	1'060'000	1'458'000	-27.3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'406'417'998	2'380'961'545	1.1
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1'832'834'307	1'771'140'294	3.5
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	513'318'779	563'907'299	-9.0
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	627'019	636'056	-1.4
Provisions techniques	5.6	59'637'893	45'277'896	31.7
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	56'256'642	33'457'967	68.1
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	13'915'955	18'121'799	-23.2
Fortune libre des œuvres de prévoyance		14'181'125	15'574'690	-8.9
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		–	–	
Situation en début de période		–	–	
Excédent de charges/de revenus		–	–	
Total du passif		2'761'984'399	2'708'197'768	2.0

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2017 CHF	2016 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		296'204'766	282'533'177	4.8
Cotisations des salariés	3.2	133'787'134	127'024'065	5.3
Cotisations des employeurs	3.2	147'543'033	140'683'810	4.9
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	-3'794'793	-2'372'726	59.9
Constitution de du croire sur comptes de prime	6.8.1	-800'000	-1'200'000	-33.3
Rachats et versements uniques	5.3	14'031'479	10'800'545	29.9
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	3'582'632	7'177'342	-50.1
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		1'855'281	420'141	341.6
Prestations d'entrée		257'235'198	281'756'785	-8.7
Apports de libre passage	5.3	241'284'202	268'529'663	-10.1
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	9'914'299	7'344'841	35.0
> Provisions techniques		66'976	–	
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	5'969'721	5'882'281	1.5
Total des apports de cotisations et prestations d'entrée		553'439'964	564'289'962	-1.9
Prestations réglementaires		-76'378'379	-76'894'131	-0.7
Rentes de vieillesse		-26'187'341	-26'940'207	-2.8
Rentes de survivants		-5'399'660	-6'355'387	-15.0
Rentes d'invalidité		-11'828'247	-11'783'758	0.4
Prestations au décès sous forme de capital		-5'528'830	-5'758'115	-4.0
Prestations de retraite sous forme de capital		-27'434'301	-26'056'664	5.3
Prestations de sortie		-529'395'285	-457'525'066	15.7
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-363'025'400	-381'360'129	-4.8
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	-152'936'375	-66'316'247	130.6
> Provisions techniques		-927'054	-968'369	-4.3
> Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-1'689'819	-488'793	245.7
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-10'816'637	-8'391'528	28.9
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-605'773'664	-534'419'197	13.4

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2017 CHF	2016 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		-27'611'882	- 51'896'596	-46.8
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-44'983'575	-40'739'228	10.4
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-16'544'838	-19'601'636	-15.6
Dissolution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	50'588'520	1'919'940	2'534.9
Dissolution/constitution de provisions techniques	5.6	-18'380'128	10'739'441	-271.1
Charges/produits de liquidation partielle		-309'249	-55'635	455.9
Dissolution/constitution de réserves de cotisation employeur	6.8.2	2'017'388	-4'159'478	-148.5
Produit des prestations d'assurance		22'573'677	22'788'549	-0.9
Participations aux excédents	5.1	106'464	51'023	108.7
Prestations d'assurance	5.2	22'467'213	22'737'526	-1.2
Charges d'assurance		-39'628'988	-38'450'964	3.1
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	-34'359'983	-33'614'744	2.2
> de frais	3.2	-3'538'531	-3'461'394	2.2
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-1'730'474	-1'374'826	25.9
Résultat net de l'activité d'assurance		-97'000'893	-37'688'246	157.4

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2017 CHF	2016 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune	6.7	138'294'070	51'522'516	168.4
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		64'860	69'486	-6.7
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-2'503'699	-2'801'164	-10.6
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	54'048	6'215	769.6
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		60'075	-60'677	-199.0
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-204'405	-234'440	-12.8
Intérêts sur prêts hypothécaires		390'719	376'736	3.7
Résultat net des placements sur le marché monétaire		-62'722	-160'153	-60.8
Résultat net des Obligations Suisse et étranger en CHF		959'321	3'501'357	-72.6
Résultat net des Oblig. intern. en monnaies étrangères		9'911'937	3'943'139	151.4
Résultat net des Obligations convertibles		313'737	-367'516	-185.4
Résultat net des Actions Suisse		55'087'377	-1'231'431	-4'573.4
Résultat net des Actions internationales		60'469'760	22'345'057	170.6
Résultat net des placements alternatifs		23'266'131	30'199'664	-23.0
Résultat net de l'Immobilier Suisse		28'198'700	31'261'278	-9.8
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-37'711'769	-35'325'035	6.8
Autres produits		698'690	762'733	-8.4
Produits sur prestations fournies		629'526	680'097	-7.4
Produits divers		69'164	82'636	-16.3
Autres charges		-3'126	-4'210	-25.7
Frais d'administration		-23'246'439	-20'861'172	11.4
Frais généraux d'administration		-10'533'132	-8'204'710	28.4
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-193'110	-190'940	1.1
Autorité de surveillance		-51'623	1'640	-3'247.7
Frais de marketing et de publicité		-4'613'714	-4'379'954	5.3
Frais de courtage		-7'854'860	-8'087'208	-2.9
Excédent de charges / de revenus avant intérêts sur fonds libres		18'742'302	-6'268'379	-399.0
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-149'471	-187'673	-20.4
Excédent de charges / de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		18'592'831	-6'456'052	-388.0
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la fondation	6.3	-22'798'675	5'405'279	-521.8
Constitution / dissolution de réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	4'205'844	1'050'773	300.3
Excédent de charges / de revenus		0	0	

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	13.10.2016	01.01.2017
Conditions générales de la Fondation	13.10.2016	01.01.2017
Règlement de prévoyance	18.10.2017	18.10.2017
Règlement concernant les frais	05.07.2017	05.07.2017
Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents	25.04.2017	25.04.2017
Règlement relatif aux placements	10.08.2017	10.08.2017
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	22.04.2015	01.01.2014
Règlement d'organisation	13.10.2016	01.01.2017

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2019
Daniel Andermatt, Holzhäusern	RS	01.01.2016 – 31.12.2019
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Pierre Christen, Veyrier	RE	01.01.2016 – 31.12.2019
Hansjörg Wehrli, Coire	RE	01.01.2011 – 31.12.2019

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Telco SA.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société DIPEKA SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation. Le conseil de fondation a choisi la société DIPEKA AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2017.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Bâle, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2017.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco SA, une banque sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

La société Tellco SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2017	2016
Situation au 1 ^{er} janvier	7'932	7'718
Nouvelles entreprises affiliées	1'024	1'205
Contrats d'affiliation résiliés	-972	-991
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-38	-67
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-187	-239
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-22	-22
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-210	-144
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-514	-525
> dont résiliations pour d'autres motifs	-1	6
Situation au 31 décembre	7'984	7'932

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2017	2016	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	61'068	57'557	6.1
Entrées	67'714	59'435	13.9
Sorties	-60'680	-55'178	10.0
Départs à la retraite	-548	-500	9.6
Transfert de cas d'invalidité	-196	-201	-2.5
Décès	-33	-45	-26.7
Situation au 31 décembre	67'325	61'068	10.2

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	4'550	1'858	6'408
de 25 à 34 ans	13'306	5'715	19'021
de 35 à 44 ans	12'676	4'903	17'579
de 45 à 54 ans	11'215	5'094	16'309
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	5'101	2'816	7'917
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	57	34	91
Total	46'905	20'420	67'325

Age moyen des assurés	31.12.17	31.12.16
Hommes	39.8	39.7
Femmes	40.7	40.4

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2017	2016
Situation au 31 décembre	689	560

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2017	954	1'446	404	443	3'247
Nouvelles rentes	110	220	31	110	471
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	16	20	1	3	40
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-65				-65
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-8				-8
Transfert d'effectifs de rentiers	-278	-305	-123	-63	-769
Echéances de rentes pour enfant				-112	-112
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-13	-42	-15		-70
Situation au 31 décembre 2017	700	1'319	297	378	2'694

Durant l'année sous revue, 769 rentiers (319 l'année précédente) ont été transférés au sein d'une autre fondation.

2.4 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Rentes d'invalidité	4	5
Rentes de partenaire	2	2
Total	6	7

3 Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	133'787	127'023	5.3
Cotisations des employeurs	147'543	140'684	4.9
Libéralités pour du croir sur comptes de prime	-800	-1'200	-33.3
Total des recettes	280'530	266'507	5.3
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	222'218	209'226	6.2
Primes d'assurance	37'899	37'076	2.2
Cotisations au fonds de garantie	1'730	1'375	25.8
Frais d'administration	23'246	20'861	11.4
Total des charges	285'093	268'538	6.2
Solde	-4'563	-2'031	124.7

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP du 1^{er} avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2017 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Aucune modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilisation ou d'établissement des comptes n'est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2016.

5 Risques actuariels, couverture des risques et taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

La participation aux excédents issue de contrats d'assurance d'un montant de CHF 106'464 a été inscrite à l'actif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation. Cette utilisation est conforme aux dispositions réglementaires.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture auprès des sociétés d'assurance AXA, GENERALI et ZURICH.

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'771'140	1'710'738	3.5
Bonifications de vieillesse	222'218	209'379	6.1
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	7'553	7'434	1.6
Rachats et versements uniques	14'031	10'801	29.9
Apports de libre passage	241'284	268'530	-10.1
Apports de libre passage de GENERALI	103	346	-70.2
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	1'971	576	242.2
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5'970	5'882	1.5
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-362'969	-381'354	-4.8
Réduction par suite de liquidation partielle	–	50	-100.0
Charges par suite de liquidation partielle	115	11	945.5
Prestations en capital à la retraite	-27'434	-26'057	5.3
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-43'022	-42'170	2.0
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (décès)	-4'070	-4'263	-4.5
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-10'816	-8'391	28.9
Rémunération du capital d'épargne	16'545	19'602	-15.6
Divers	215	26	726.9
Situation au 31 décembre	1'832'834	1'771'140	3.5
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	60'876	55'190	10.3
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'229	1'375	-10.6

Au cours de l'année 2017, l'épargne a été rémunérée provisoirement au taux de 1 %. Lors de sa séance du 15 décembre 2017, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1 %, conformément au règlement régissant les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2017 était supérieur à 97.5 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2017 CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'212'162	1'169'387	3.7
Passifs issus de contrats d'assurance	136	126	7.9
	1'212'298	1'169'513	3.7

5.5 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2016, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2015, avec un taux d'intérêt technique de 2.25%. Lors de sa séance de décembre, le conseil de fondation a décidé à la fois d'abaisser le taux d'intérêt technique au 31 décembre 2017 de 2.25% à 1.75%.

Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 0.5% a été intégrée dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	563'907	565'827	-0.3
Reprise d'effectifs de rentiers	9'914	7'344	35.0
Transfert d'effectifs de rentiers	-153'631	-66'316	131.7
Prestations d'assurance	18'925	18'903	0.1
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	43'021	42'231	1.9
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	4'070	4'204	-3.2
Prestations en capital	-5'529	-5'757	-4.0
Versements de rentes	-43'134	-44'994	-4.1
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-4'462	-4'154	7.4
A partir de la provision pour le taux de conversion	11'360	10'740	5.8
Constitution (ajustement actuariel)	68'878	35'879	92.0
Situation au 31 décembre	513'319	563'907	-9.0

Durant l'année sous revue, 769 (exercice précédent: 319) bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe chiffre	31.12.2017 CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	159	1'024	-84.5
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	153	304	-49.7
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	57'070	39'962	42.8
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	2'256	3'988	-43.4
Total des provisions techniques		59'638	45'278	31.7
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		45'278	56'100	-19.3
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-865	-22	3'831.8
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	-151	-43	251.2
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	28'468	12'521	127.4
> Affectation suite à modification des principes de provision	5.6.3	–	3'232	-100.0
> Pertes à la retraite	5.6.3	-11'360	-10'740	5.8
Provision pour réserves pour sinistres tardifs				
> Affectation	5.6.4	20	1	1'900.0
> Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	-1'752	–	
Dissolution du fonds de compensation du renchérissement		–	-15'771	-100.0
Situation au 31 décembre		59'638	45'278	31.7

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement asymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 1'324 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2017. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

Le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse est trop élevé du point de vue actuariel. Il convient de constituer une provision pour les pertes escomptées.

Les pertes sur retraites ont augmenté durant l'exercice sous revue, passant de CHF 10.7 millions à CHF 11.4 millions.

5.6.4 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs de deux affiliations.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La caisse de pension pro est régulièrement examinée sur le plan actuariel par l'expert choisi pour la prévoyance professionnelle. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2017. Il a permis de constater un taux de couverture actuariel conforme à l'article 4 OPP 2 de 102.3 %.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants:

- > le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
- > en date de référence, la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- > les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- > les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaire et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées:

LPP 2015, tables périodiques (TP) 2016, à 1.75 %, augmenté de 0.5 % par an.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques et les hypothèses des comptes annuels 2016 et 2017 sont identiques, à cette exception près:

Au 31 décembre 2017, le taux d'intérêt technique a été abaissé, passant de 2.25 % à 1.75 %. Cet abaissement a entraîné les dépenses exceptionnelles suivantes:

	CHF 1'000
Affectation du capital de couverture des rentiers en raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique	24'915
Total	24'915

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2017 CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	2'761'984	2'708'198	2.0
Engagements du bilan	-229'709	-215'887	6.4
Compte de régularisation du passif	-19'558	-20'039	-2.3
Réserves de contributions de l'employeur	-20'885	-22'698	-8.0
Provisions non techniques	-1'060	-1'458	-27.3
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-13'916	-18'122	-23.2
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-14'181	-15'575	-9.0
Fortune de prévoyance disponible totale	2'462'675	2'414'419	2.0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'832'834	1'771'140	3.5
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	513'319	563'907	-9.0
Passifs issus de contrats d'assurance	627	636	-1.4
Provisions techniques	59'638	45'278	31.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'406'418	2'380'961	1.1
Sur-couverture / découvert actuariel	56'257	33'458	68.1
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	102.3 %	101.4 %	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	103.5 %	102.8 %	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
102.3 %	4'523	842'140
102.4 – 104.9 %	3'123	1'397'985
105.0 – 109.9 %	209	112'415
110.0 – 114.9 %	48	29'945
115.0 – 119.9 %	35	18'333
120.0 – 124.9 %	8	229
à partir de 125.0 %	38	5'371
Total	7'984	2'406'418

6 Explication relatives aux placements et du résultat net

Rétrospective

Les marchés des actions ont pu poursuivre la tendance à la hausse de l'année précédente pratiquement sans interruption. L'expansion dynamique de l'économie mondiale, la croissance des bénéfices d'entreprise et surtout le manque d'alternatives de placement dans un environnement de taux bas ont stimulé les marchés. Si les investisseurs retenaient leur souffle avant le premier tour des élections présidentielles en France, le soulagement était grand suite au triomphe d'Emmanuel Macron. La diminution des risques politiques en Europe et les données économiques rassurantes provenant aussi de la périphérie de l'espace monétaire ont permis une forte reprise de l'euro. Le marché de la réforme fiscale, promise par le président des Etats-Unis Trump et définitivement annoncée en décembre, a apporté avec lui nombre d'éloges prématurés.

Les statistiques d'inflation restées légèrement en recul par rapport aux estimations pendant une grande partie de l'année ont confirmé la politique de la banque centrale américaine (Fed) visant une augmentation graduelle des taux d'intérêt. Les trois augmentations des taux de 25 points de base chacune se sont déroulées aussi harmonieusement que le lancement de la réduction du bilan. La Banque centrale européenne n'était pas en reste, veillant à une sortie ordonnée de la politique monétaire et de liquidité particulièrement accommodante. La conjoncture économique de l'espace monétaire a permis aux banques centrales de réduire les achats nets de titres.

Dans un contexte d'économie mondiale robuste, les incertitudes politiques et géopolitiques se sont entièrement répercutées sur les marchés, ou ont pour le moins causé de brefs rebonds.

Performance

Au cours de l'exercice 2017, la caisse de pension pro a enregistré une performance de 5.48 %. On constate une surpondération délibérée de l'immobilier suisse (33 %) et des placements alternatifs (20 %) dans les stratégies de placement. Par son horizon de placement très long et sa faible part de retraités, la caisse de pension pro présente un profil de placement idéal pour absorber des primes des catégories de placement illiquides. Dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt, la part d'obligations (10 % d'obligations en francs suisses, 5 % en monnaies étrangères) est quant à elle maintenue à un bas niveau. Le portefeuille est donc encore plus diversifié.

- > Le marché monétaire enregistre un rendement de 0.14 %. Notre gestion efficace des liquidités a permis d'éviter totalement les intérêts négatifs. Les obligations suisses ont clôturé à un niveau inchangé (0.01 %), alors que les obligations en monnaie étrangère ont enregistré une hausse, s'établissant à 6.74 %, notamment en raison de la nette appréciation de l'euro.
- > Les marchés des actions ont profité de la croissance mondiale et de la faible inflation. En conséquence les entreprises ont vu leurs recettes augmenter significativement à l'échelle mondiale. Les actions suisses ont progressé de 19.88 %, contre 21.78 % pour les actions mondiales.
- > Avec sa part de 31 % dans l'ensemble des placements, le portefeuille conservateur de l'immobilier a affiché en 2017 un rendement constant de 3.05 %. Environ un tiers des placements a constitué des investissements directs; les trois autres quarts, principalement par l'intermédiaire de fondations de placement suisses, ont été investis indirectement. Tous les biens immobiliers, dont deux tiers sont des immeubles résidentiels, se trouvent en Suisse, s'étendant sur l'ensemble du territoire. Le marché immobilier suisse est resté hautement compétitif pour les investisseurs l'année dernière, affichant une

demande en objets de placement toujours importante et des exigences de prix toujours élevées côté vendeurs. De manière générale, on peut s'attendre à une augmentation du taux de vacance au cours des prochaines années, pour l'heure freinée par la conjoncture favorable.

- > Les placements alternatifs ont réalisé une performance couverte contre les risques de change de 0.54 % en francs suisses. Les monnaies de référence des placements se négocient en dollars américains et en euros, totalement à l'abri des fluctuations des cours. Les frais de couverture dus aux différences d'intérêts sont particulièrement hauts en dollars américains, entraînant des frais de couverture du risque de change de 2.1 % pour l'année 2017.
- > Private Equity (12.39 % en dollars américains) et les placements infrastructurels (9.35 % en dollars américains) ont apporté la solide contribution attendue au rendement de la caisse de pension. Les placements dans l'infrastructure offrent un rempart contre l'inflation ainsi qu'une bonne prévisibilité des flux de liquidités. La caisse de pension pro vise des rendements non corrélés et constants grâce à des placements dans des installations éoliennes et solaires ainsi que dans des routes ou dans des aéroports soumis à des taxes.
- > La catégorie de placement hétérogène Private Debt a terminé l'exercice avec une performance de 5.16 % en dollars américains. Elle couvre l'octroi direct de crédits aux entreprises sans consultation de banques, ainsi que les stratégies de crédit alternatives, telles que les investissements dans des trade finance loans, qui financent le négoce, la transformation ou le transport de marchandises. Dans cette catégorie de placement, la caisse de pension pro octroie des crédits aux petites et moyennes entreprises locales de Suisse, contribuant ainsi à la création de valeur en Suisse.
- > Le portefeuille ILS (Insurance Linked Securities) a perdu 6.58 % en dollars américains. Les seuls mois d'août et de septembre 2017 ont compté cinq grandes catastrophes naturelles: deux tremblements de terre au Mexique et les ouragans Harvey au Texas, Irma en Floride et Maria à Puerto Rico. Les gestionnaires ILS parlent d'une situation unique en 20 ans. A eux seuls, Harvey, Irma et Maria ont causé des pertes industrielles assurées estimées à 80 milliards de dollars américains. Le montant estimé des dommages causés par l'ensemble des catastrophes de l'année 2017 se monte à 353 milliards de dollars américains, dont environ 134 milliards de dollars américains assurés. Les primes correspondantes ont augmenté, entraînant une amélioration des rendements adaptés aux risques attendus en 2018 par rapport à l'année précédente.
- > Clôturant avec une performance de 1.85 % en dollars américains, le portefeuille des hedge funds était inférieur aux attentes. Portés par un marché des actions fort, les gestionnaires long/short equity ont enregistré des résultats satisfaisants. Les gestionnaires global macro et managed futures ont quant à eux éprouvé des difficultés à réaliser de bons rendements, car, outre les marchés des actions, la conjoncture présentait peu de fortes tendances. La réforme fiscale américaine, l'augmentation des incitations fiscales à l'échelle mondiale, la baisse d'activité des banques centrales, la forte croissance mondiale et le possible retour de l'inflation aux Etats-Unis et dans la zone euro devraient offrir à ces managers suffisamment d'opportunités de générer de meilleurs résultats en 2018.

Perspective

La croissance économique mondiale intacte et son faible niveau de pression inflationniste sont un environnement idéal pour des marchés des capitaux en bonne forme. Cependant, les évaluations des actions ont atteint des niveaux élevés suite aux fortes plus-values, notamment aux Etats-Unis. Il ne serait pas surprenant d'assister à une hausse de la volatilité de taux jusqu'ici historiquement bas, notamment dans le contexte de la baisse d'activité des banques centrales. Forte de son portefeuille de placements, la caisse de pension pro est persuadée de son bon positionnement, même en cas de marchés volatils.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le règlement de placement date du 10 août 2017. La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA, Zurich. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêt potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de la caisse de pension pro.

Tellco SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2017, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Recours à des extensions (article 50 alinéa 4 OPP2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (article 50 alinéa 1 à 3 OPP2)

Placements alternatifs / immobiliers

A la fin 2017, la part de placements alternatifs s'élevait à 25.3% et la part de l'immobilier à 30.2% de l'actif total. Des placements directs en Private Debts ont également été faits, conformément au règlement de placement.

Choix / gestion / contrôle

Tellco SA sélectionne les placements alternatifs et les placements immobiliers en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs directs et indirects a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). Dans le cas des placements immobiliers, nous avons accordé beaucoup d'importance à une large diversification. L'expérience montre que les placements alternatifs et immobiliers sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie. Ils assurent en outre un apport plus permanent.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs jouent un rôle important dans la diversification et les placements immobiliers dans la stabilisation de l'actif total et contribuent à améliorer le rapport risque/rendement. Dans le cas contraire, l'exposition aux placements alternatifs serait nettement supérieure. La valeur des placements alternatifs est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debt par exemple) sont surpondérés. Dans le cas des placements immobiliers, nous accordons beaucoup d'importance à une large diversification régionale et spécifique aux utilisateurs. Nous veillons par ailleurs à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retrait mensuel / trimestriel possibles), complétés toutefois par des placements

plutôt non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années) afin d'atteindre ici également une plus grande diversification.

Rentabilité

Le conseil de fondation a décidé de relever la part des placements alternatifs et immobiliers, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2017 CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000	Evolution en %
Etat au 1 ^{er} janvier	33'458	38'863	-13.9
Prélèvement/affectation provenant du compte d'exploitation	22'799	-5'405	-521.8
Situation au 31 décembre	56'257	33'458	68.1
Valeur-cible de la réserve de fluctuation	356'000	338'000	5.3
Valeur-cible en % de la fortune	12.9%	12.5%	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	56'257	33'458	68.1
Déficit de réserve	299'743	304'542	-1.6
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Etat au 1 ^{er} janvier	18'122	19'173	-5.5
Apports/prélèvements	-4'206	-1'051	
Situation au 31 décembre	13'916	18'122	-23.2

Aucune distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance ne s'est produite durant l'exercice sous revue, car le taux de couverture est inférieur à 105 %.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2017			31.12.2016		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	164'254	6.0	0–10	187'936	7.1	0–10
Prêts hypothécaires	34'294	1.3	0–5	19'821	0.7	0–5
Obligations Suisse et étranger en CHF	207'438	7.6	0–40	223'063	8.4	0–40
Obligations internationales en monnaies étrangères	129'295	4.8	0–20	134'468	5.1	0–20
Obligations convertibles	129'674	4.8	0–8	131'191	4.9	0–8
Actions Suisse	262'709	9.7	0–20	293'210	11.0	0–20
Actions internationales	262'638	9.7	0–20	286'687	10.8	0–20
Placements alternatifs	685'996	25.3	0–25	625'035	23.5	0–25
Immobilier Suisse	833'515	30.8	20–35	757'408	28.5	20–35
Total intermédiaire	2'709'813	100.0		2'658'819	100.0	
Créances contre employeurs	43'491			41'015		
Autres créances suisses	6'849			6'873		
Actifs transitoires	1'204			856		
Actifs des contrats d'assurance	627			636		
Total des actifs	2'761'984			2'708'199		
	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Limites générales selon l'OPP 2						
Placements en créances garanties par gage foncier (article 55a OPP 2)	34'294	1.2	50	19'821	0.7	50
Placements en actions (article 55b OPP 2)	525'347	19.0	50	579'897	21.8	50
Placements immobiliers (article 55c OPP 2)	833'515	30.2	30	757'408	28.5	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (article 55d OPP 2)	685'996	24.8	15	625'035	23.5	15
Placements en devises étrangères sans couverture (article 55e OPP 2)	391'568	14.2	30	429'640	16.2	30

Répartition des placements alternatifs	Collectifs CHF 1'000	Droits CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000
Hedge Funds	100'252		100'252	121'872
Insurance-Linked Securities	154'129		154'129	185'933
Private Equities	88'803		88'803	61'833
Private Debts	275'718	26'550	302'268	226'882
Placements en infrastructures	36'912		36'912	32'299
Opérations de couverture sur devises	3'632		3'632	-3'784
Total	659'446	26'550	685'996	625'035

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

En raison des hausses de taux d'intérêt attendues, la part d'obligations a été réduite de 13.5 % à 12.4 % au cours de l'exercice sous revue. La valeur des obligations atteint CHF 337 millions.

6.4.3 Obligations convertibles

Les obligations convertibles ont reculé, passant de CHF 1.5 million à CHF 129.7 millions. (Part de 4.8 %).

6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part des actions a fluctué entre 19.2 % et 22.4 %. La valeur est de CHF 525 millions, et la part a reculé pour atteindre 19.4 %.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 76 millions durant l'exercice sous revue. La part reste à 30.8 %. CHF 521 millions de la valeur sont investis en parts du groupe d'investissement relatif à l'immobilier suisse de Tellco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2017:

	Valeur du marché 31.12.2017 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Contrats à terme sur devises EUR, USD				
> Valeur de rachat positive	4'291	634'661		634'661
> Valeur de rachat négative	-655	66'442		66'442
Total Contrats à terme sur devises	3'636	701'103	–	701'103

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2017 CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000
Engagements de capital ouverts	203'029	242'112

6.7 Explication relatives au résultat net des placements de la fortune

La composition du résultat net des immobilisations est visible dans le compte d'exploitation.

6.7.1 Frais d'administration des placements de la fortune

	2017		2016	
	CHF 1'000	en %	CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	6'394	0.23	6'015	0.22
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	1'257	0.05	933	0.03
Autres frais (frais SC)	60	0.00	61	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	30'001	1.10	28'316	1.06
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	17'597	0.64	15'832	0.59
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	1'642	0.06	2'578	0.10
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	3'669	0.13	3'597	0.13
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	7'093	0.26	6'309	0.24
Total	37'712	1.38	35'325	1.32
Total des placements financiers	2'760'154	100.00	2'706'706	100.00
Placements financiers transparents en matière de frais	25'119	0.91	24'517	0.91
Placements financiers transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	2'735'035	99.09	2'682'189	99.09

A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23 avril 2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance
 Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)
 Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

Placements financiers transparents en matière de frais, conformément à l'art 48a al. 3 OPP2 – Valeur au 31 décembre 2017

Nom du produit	Prestataire	ISIN	Parts	Valeur du marché CHF 1'000
Barings Loan Fund II	Barings		8'850'000	8'748
M&G Debt Opportunities III	M&G Group		8'829'750	12'337
Swiss Re Sector V A 6 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TBD75	10'868	97
Tellco SV Private Equity+	Tellco		39'400	3'937
Total				25'119

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2017, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 47'205'000 (3'259 employeurs). En outre, le doute des créances douteuses se monte à environ CHF 3'714'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6%, contre 1% pour les soldes au crédit des employeurs. Cette rémunération a entraîné un produit d'intérêt de CHF 54'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

6.8.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 15'293'000 au 31 décembre 2017, on compte les réserves de contributions de 347 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000
Situation au 1 ^{er} janvier	22'698	18'304
Dépôts	3'583	7'177
Transmission au nouvel assureur	-1'690	-488
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-3'795	-2'373
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-115	-156
Intérêts 1% (1.25% exercice précédente)	204	234
Situation au 31 décembre	20'885	22'698

7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats

7.1 Autres engagements

	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	218'988	203'596	7.6%
Cotisations de risque	50'543	48'757	3.7%
Contributions aux frais administratifs	7'515	7'164	4.9%
Cotisations unitaires	4'284	8'191	-47.7%
Total Cotisations	281'330	267'708	5.1

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance LPP de la Suisse centrale (ZBSA) a approuvé les comptes annuels 2016 le 5 mai 2017 sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Les actifs suivants sont gagés aux fins de garantie des engagements résultant des instruments financiers dérivés:

	2017 CHF 1'000	2016 CHF 1'000
Placements de la fortune auprès de Telco SA	98'917	2'260'599
Placements de la fortune auprès d'UBS SA	–	80'658
Total	98'917	2'341'257

9.2 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.3 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2017: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2017 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
caisse de pension pro, Schwyz

Zurich, le 25 avril 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Raymond Frey
Expert-réviseur agréé

Impressum

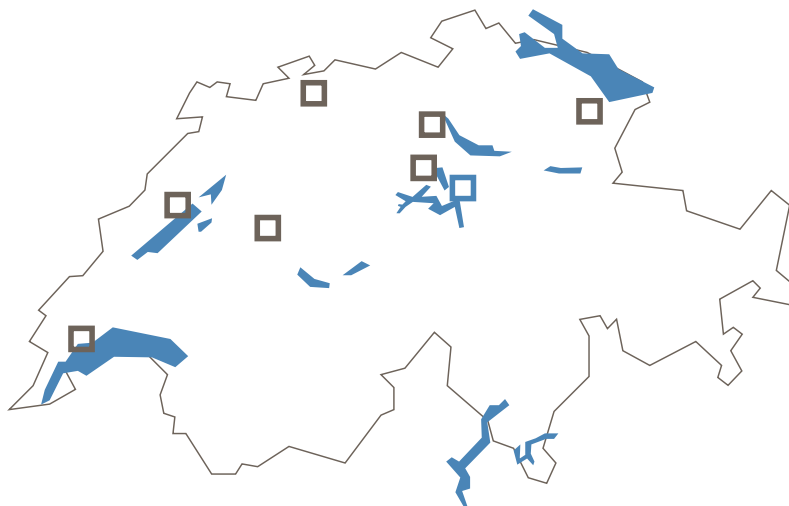
Rapport de gestion 2017 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2018 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



■ Siège principal

pensionskasse pro
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t +41 58 442 50 00
pkpro@tellco.ch

Romandie

Caisse de pension pro
Administration régionale
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t +41 58 442 51 00
admin.romandie@tellco.ch

Bureaux Régionaux

Romandie

Tellco SA
Services de prévoyance
BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS
Rue Saint-Jean 4
Case postale 1102
CH-1260 Nyon 1
t +41 58 442 25 80
romandie@tellco.ch

Plateau suisse

Tellco AG
Vorsorgedienstleistungen
BE, SO
Morgenstrasse 129
CH-3018 Bern
t +41 58 442 26 60
mittelland@tellco.ch

Nord-ouest suisse

Tellco AG
Vorsorgedienstleistungen
BS, BL, AG
Bahnhofplatz 11
CH-4410 Liestal
t +41 58 442 26 80
nordwestschweiz@tellco.ch

Tessin / Uri / Schwyz

Tellco SA
Prestazioni previdenziali
TI, UR, SZ
Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
CH-6431 Schwyz
t +41 58 442 27 00
ticino@tellco.ch

Suisse orientale

Tellco AG
Vorsorgedienstleistungen
AI, AR, GL, GR, SG, TG, SH
Kornhausstrasse 3
Postfach 2134
CH-9001 St. Gallen
t +41 58 442 26 40
ostschweiz@tellco.ch

Suisse centrale

Tellco AG
Vorsorgedienstleistungen
LU, NW, OW, SZ, ZG, AG
Bahnhofstrasse 3
CH-6340 Baar
t +41 58 442 26 20
zentrschweiz@tellco.ch

Zürich

Tellco AG
Vorsorgedienstleistungen
ZH, AG
Schützengasse 4
CH-8001 Zürich
t +41 58 442 26 00
zurich@tellco.ch